

Politique de gestion responsable

Introduction

La mission de Burgundy est de protéger et d'accroître le capital de ses clients à long terme. Pour ce faire, nous appliquons une méthode de placement axée sur la qualité et la valeur, soutenue par une recherche fondamentale intensive, qui nous permet d'investir dans des sociétés exceptionnelles à des prix que nous jugeons inférieurs à leur valeur intrinsèque. L'adoption d'une vision à long terme nous permet de penser comme des propriétaires d'entreprises et, par conséquent, nous nous efforçons de collaborer activement avec la direction pour nous aider à évaluer et à influencer l'aspect durable à long terme de nos placements. De nombreux facteurs contribuent à la création de valeur à long terme pour les actionnaires, et nous croyons que l'un d'entre eux est la durabilité des activités des sociétés. Par conséquent, dans la mesure du possible, nous encourageons les sociétés à gérer avec soin les répercussions environnementales, sociales, et de gouvernance (ESG) de leurs décisions et à divulguer les renseignements importants sur les facteurs ESG. Nous croyons que l'intégration des occasions et des risques importants liés aux facteurs ESG dans notre analyse peut contribuer positivement au rendement de nos stratégies.

La présente politique de gestion responsable met en évidence l'approche de Burgundy en matière de gestion, ce qui comprend nos objectifs et notre approche de celle-ci en matière de hiérarchisation des activités de gestion responsable et des mécanismes de suivi.

Objectifs de gestion responsable

Notre objectif de gestion responsable consiste à utiliser des outils de gestion comme l'engagement auprès des émetteurs, le vote par procuration, l'escalade, les propositions de politiques publiques et la collaboration pour préserver et accroître le capital de nos clients à long terme.

Approche de gestion responsable

A. Engagement auprès des émetteurs

Avant de prendre une décision de placement, nos gestionnaires de portefeuille et analystes effectuent des recherches approfondies, y compris des visites sur place pour observer l'environnement de travail et des rencontres avec les équipes de direction, dans la mesure du possible. L'engagement auprès des sociétés permet à notre équipe de discuter des questions de stratégie, d'exploitation, de culture, de gouvernance et de facteurs environnementaux et sociaux importants ainsi que de les évaluer et de les influencer. En raison de l'approche de placement à long terme de Burgundy, nos gestionnaires de portefeuille et analystes s'efforcent de maintenir une interaction constante au fil du temps avec les équipes de direction des sociétés dans lesquelles nous investissons, notamment en communiquant avec les conseils

d'administration lorsque cela est possible et justifié. Cela nous aide à prendre des décisions éclairées à l'égard des placements initiaux ou continus auprès d'un émetteur.

Nous échangeons de plus en plus avec les sociétés sur des sujets liés aux facteurs ESG, car ils sont, dans de nombreux cas, importants pour la valeur intrinsèque des sociétés que nous évaluons. Compte tenu de l'importance, de la fréquence et de la complexité des enjeux ESG, Burgundy a créé une équipe interne de développement durable pour soutenir notre équipe de placement dans son processus d'intégration des facteurs ESG et d'engagement à leur égard. L'équipe du développement durable est dirigée par le conseil consultatif sur le développement durable, qui est composé du chef de la direction, du chef des placements, du chef de la conformité, du directeur de la recherche et des membres de l'équipe du développement durable de Burgundy. L'équipe du développement durable est une ressource attitrée à l'équipe de placement pour fournir des données et des recherches sur les facteurs ESG afin de compléter ses efforts d'engagement.

La principale façon dont nous repérons les enjeux ESG est par l'intermédiaire de notre processus de placement de base, auquel s'ajoute une recherche propre aux facteurs ESG effectuée en collaboration avec notre équipe de développement durable. Si, dans le cadre de ce processus, nous découvrons des facteurs ESG importants pour la valeur intrinsèque de la société que nous évaluons, nous pouvons discuter de la question avec la direction ou le conseil d'administration de cette société.

L'équipe de placement et l'équipe responsable du développement durable s'échangent les comptes rendus des réunions afin d'éclairer davantage la prise de décisions en matière de placement.

B. Exercice des droits de vote

Burgundy a pour politique de voter sur toutes les procurations pour les comptes pour lesquels elle dispose d'un droit de vote. Nos décisions en matière de vote reflètent ce que nous considérons comme étant dans l'intérêt supérieur de nos clients. Le vote par procuration est effectué d'une manière généralement unifiée et cohérente pour tous les comptes. Pour ce faire, Burgundy a établi un ensemble complet de lignes directrices sur le vote par procuration. Les lignes directrices fournissent aux gestionnaires de portefeuille un cadre à suivre et formulent des recommandations claires sur divers sujets, comme les conseils d'administration, la rémunération de la direction, les droits des actionnaires et les questions environnementales et sociales. Toutefois, les gestionnaires de portefeuille sont toujours responsables d'approuver chaque vote par procuration. Burgundy utilise les services d'ISS pour effectuer tous les regroupements de votes par procuration pour les comptes et les fonds gérés par la société.

C. Escalade

L'engagement auprès des sociétés dans lesquelles nous investissons et les votes par procuration constituent nos principales approches en matière de gestion responsable. Si ces efforts initiaux ne se traduisent pas par des résultats favorables, nous pourrions envisager une procédure d'escalade, comme l'envoi d'une lettre officielle à la direction ou au conseil d'administration pour faire part de nos préoccupations ou proposer un changement à la composition du conseil.

Nous envisagerions également de collaborer avec d'autres actionnaires dans de tels efforts, lorsque cela est possible et permis (sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables). À l'occasion, en dernier recours, nous pouvons nous exprimer publiquement contre un émetteur, habituellement pour des questions de mauvaise gouvernance d'entreprise. Nous considérons également le désinvestissement comme notre dernier recours, seulement après avoir conclu qu'une société en particulier n'est pas réceptive aux approches d'engagement.

De temps à autre, nous communiquons directement avec la direction et le conseil d'administration sur des questions que nous jugeons importantes, en particulier lorsque nous ne sommes pas d'accord avec les recommandations de la direction. De plus, nous utilisons parfois le vote par procuration comme tactique d'escalade dans les cas où d'autres formes d'engagement ne sont pas productives.

Nous sommes toujours disposés à envisager d'autres approches de gestion responsable, car Burgundy n'a aucune restriction quant aux mesures d'escalade que nous pouvons utiliser.

D. Collaboration et proposition de politiques publiques

La collaboration permet aux investisseurs de se réunir, de mettre en commun des ressources, d'échanger de l'information et de donner plus de poids à leurs préoccupations. Burgundy collabore occasionnellement dans le cadre de ses efforts de gestion responsable, notamment par l'intermédiaire de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance (CCGG), dont Burgundy est un membre fondateur. La CCGG communique directement avec les conseils d'administration de sociétés ouvertes au Canada au sujet de la gouvernance d'entreprise et des enjeux ESG importants pour ses membres. Burgundy choisit d'appuyer la CCGG dans ses engagements collaboratifs, car, dans certains cas, l'engagement collaboratif peut être plus puissant qu'un seul investisseur agissant seul.

Priorisation

Compte tenu de notre approche de placement ascendante rigoureuse, nos équipes de placement régionales ont une connaissance approfondie de la société qu'elles évaluent et sont donc les mieux placées pour déterminer les enjeux ESG les plus importants. Par conséquent, les activités de gestion responsable sont classées par ordre de priorité selon le jugement des gestionnaires de portefeuille et des analystes de placement, en tenant compte de la taille de notre placement, de l'importance des résultats potentiels et de l'importance relative d'une entreprise donnée. Ils ont généralement un bon accès à la direction et peuvent avoir des conversations directes avec elle, ce qui est, selon nous, la méthode d'engagement la plus efficace.

Conflits d'intérêts

Burgundy et ses employés sont conscients de leur responsabilité de toujours agir dans l'intérêt de leurs clients. Dans l'exercice de la gestion responsable, il est possible que des conflits d'intérêts surviennent. Burgundy applique une politique rigoureuse en matière de conflits d'intérêts qui décrit comment les conflits potentiels sont repérés et gérés au moyen de

l'évitement, du contrôle ou de la divulgation. Burgundy a également un Code de conduite des employés qui énonce les principes et les politiques que les employés doivent respecter pour protéger et accroître le patrimoine des clients à long terme. Le respect des modalités du Code est une condition d'emploi, et les employés attestent de leur respect sur une base annuelle.

Suivi et mise en œuvre

La présente politique de gestion responsable est révisée chaque année et mise en œuvre par le Conseil consultatif sur le développement durable de Burgundy dans toutes les équipes de placement régionales afin de s'assurer que les activités de gestion de portefeuille soient conformes à notre position en matière d'investissement durable. Chaque équipe régionale est responsable de l'intégration de cette politique afin qu'elle cadre avec son approche de gestion responsable unique.

L'équipe du Service juridique et de la conformité est responsable de la surveillance des politiques connexes, y compris la politique et les lignes directrices de Burgundy en matière de vote par procuration, la politique sur les conflits d'intérêts et le code de conduite ainsi que de la documentation de la recherche sur les placements.